



Séance du jeudi 27 septembre 2018

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers : 19 ; présents : 16 ; absents : 3 ; votants : 18

Présents : Mesdames Martine Piovésan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien, Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Perrot, Virginie Carrié.

Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Cédric Micoulaud, Christian Bru, Jean-Louis Collet et Raymond Ortin.

Absents excusés : M. Daniel Albert (pouvoir à J.Bonnet), M^{me} Sandrine Boutié (pouvoir à S.Emile-dit-Bigas)

Absente : M^{elle} Laura Foulquier

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Achat d'une propriété
- Avenant de convention avec le service de médecine du travail
- Demande de fonds de concours à la CACM pour travaux de voirie
- Consultation de l'entreprise pour les travaux de voirie
- Demande de subvention au Département pour travaux de voirie.
- DM n°2 du budget principal
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Achat d'une propriété

Dans la perspective encore lointaine d'un aménagement de la traversée du village, la commune s'est portée acquéreuse de la propriété située au 5 de l'avenue de Mazamet, pour un montant de 30 000 €.

Vote à l'unanimité



Avenant de convention avec la médecine du travail

Afin de mettre à jour les prestations de service sur les questions d'hygiène, de santé, de sécurité et de prévention des risques, la collectivité va signer un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn.

Vote à l'unanimité

Demande de fonds de concours à la CACM pour travaux de voirie

Concernant les travaux d'enfouissement du réseau rue du Centre dont le montant s'élève à 22 779,72 € HT, M. le Maire propose de solliciter auprès de la CACM, le fonds de concours de soutien aux opérations de bâtiment et travaux d'un montant de 10 000 € pour 2017.

Vote à l'unanimité

Consultation de l'entreprise pour les travaux de voirie

Pour la réfection des trottoirs à réaliser cette année, l'offre la mieux-disante retenue est celle de **TPMN** pour un montant de 13 893 € HT.

Vote à l'unanimité

Demande de subvention au Département pour travaux de voirie

Dans le cadre du programme de soutien aux travaux de Voirie d'Intérêt Local mené par le **Département**, la commune sollicite une subvention au titre du FAVIL pour les travaux de sécurisation des rues JP Gabarrou, Jade et J.Brel, dont le montant s'élève à 13 893 € HT. Le taux d'intervention du Département est fixé à 45% du montant éligible, soit **6 063,05 €**.

Vote à l'unanimité

Décision modificative n°2 du budget principal

Les modifications suivantes sont apportées au budget principal en section **D'INVESTISSEMENT**: 4 280 € sont transférés du compte « Constructions » vers le compte de dépenses « Emprunts » pour rattraper 2 échéances non virées en 2017 pour cause de problème technique entre la banque et la trésorerie et 2 200 € sont transférés du compte « Installations, matériel et outillages techniques » vers un autre programme d'investissement.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• Déploiement de la fibre

Une réunion publique a été programmée le **jeudi 18 octobre 2018 à 18h30 à la salle des fêtes** en présence de l'opérateur en charge du développement du réseau pour informer les concitoyens de la progression du déploiement et des modalités de branchement, dès que l'éligibilité du foyer est annoncée.

• Centenaire de la Grande Guerre

Sur la commune, plusieurs temps de mémoire sont accordés au centenaire de la guerre 14-18 au travers d'un cycle de conférences les 3 vendredis précédant la commémoration du 11 novembre, qui se déroulera devant le monument aux morts le **Mardi 13 novembre 2018 à 18h30**.

• Chemin piétonnier

L'enfouissement de la ligne de 63 000 Volts par RTE a généré de très nombreuses perturbations dans le village. Selon des projections initiales, la ligne enterrée devait en partie longer l'avenue de Castres, puis être recouverte d'un revêtement pour créer un cheminement piétonnier de la sortie du village en direction du Siala. Finalement, une autre stratégie fût adoptée mais RTE consent, malgré tout, à absorber une partie du coût de la réalisation de cette voie douce entre Lagarrigue et Castres, sur une bande de terre mise gracieusement à disposition par le Département.

La communauté d'agglomération porte le dossier et l'a intégré dans un maillage territorial de cheminement doux.

• Transfert de compétences

La loi du 3 août 2018 impose le transfert de la compétence « assainissement » à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

• Ateliers O'TOP pour les plus de 60 ans !

Après le succès des ateliers Nutrition puis Numérique, de nouveaux ateliers sont proposés sur la commune les lundis et jeudis après-midi, dans la salle du PIÔ (bibliothèque) ou au centre culturel et sportif :

- L'atelier EQUILIBRE dès novembre sur 6 jeudis consécutifs. Gratuit.
- L'atelier MEMOIRE à partir de février sur 6 lundis consécutifs. Gratuit.
- L'atelier ECO-CITOYEN à programmer sur 4 séances en janvier. Gratuit.
- L'INCROYABLE MAISON, à programmer en fonction des demandes. Gratuit
- L'atelier DETENTE à programmer en fonction des demandes. Gratuit.
- L'atelier VITALITE (sport, nutrition et culture) 2 fois par semaine à programmer en février/mars sur 6 semaines, 5€ les 12 séances.

60 ans et + ?



Renseignements et pré-inscriptions à la mairie, nombre de places limité.

• Nuisances animaux domestiques

La compagnie des chats et des chiens est généralement agréable et appréciée, mais dans certains cas elle peut se transformer en nuisances et être source de conflits de voisinage. Souvent alertés sur le sujet, nous incitons les propriétaires de chats à maîtriser la reproduction de leurs animaux ; quant aux propriétaires de chiens, à prendre les mesures nécessaires pour éviter les aboiements, les déjections et les divagations de leurs compagnons sur la voie publique.